

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participants à la compétition ;
- les aéronefs autorisés par Saint Yan APP ;
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et autorisés par Saint Yan APP.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT CRARA****Limites latérales :**

Identiques à celles de la TMA 1.4 St Yan

Limites verticales :

FL055 / FL085

ORGANISMES A CONTACTER**Avant et pendant l'activité :**

Responsable CVV Beaujolais : 06.09.47.32.65